

GEPSA

Réunion à la mairie d'Onet le Château le 15/02/2019 à 17h

Présents

M JP KEROSLIAN Maire
M M SOULIE Conseiller délégué aux sports
M B BARASCUD Président GEPSA
M A PLASSANT Trésorier GEPSA
Mme L SANNIE Secrétaire GEPSA

Le président explique le but et le rôle du GEPSA

1/ demande la possibilité de disposer d'une salle occasionnelle pour des réunions pour le CD.
=> Sachant que le CD est une association départementale, cette demande doit se faire auprès des interlocuteurs Conseil Départemental ou se dérouler au siège social au CDOS. A aucun moment le local du club ne doit servir aux réunions du CD.

Le GE a créé un emploi depuis octobre 2018 par la mise à disposition d'Alexandra Teyssié auprès des clubs adhérents : Onet, Lioujas, Baraqueville, Entraygues, Decazeville, Capdenac, Sévérac et le CD Ping 12.

2/ Le président demande si le GE pourrait intervenir dans le plan « quartier prioritaire de la politique de la ville »

=> ce plan est étudié en collaboration avec Rodez Agglo avec dépôt de projets et leur suivis. Les appels à projets se font le dernier trimestre. L'interlocuteur est M Fouillol (à vérifier)

3/ Notre salariée est formée pour développer le sport santé, l'activité physique sur ordonnance. C'est l'utilisation du sport comme solution alternative à la médication. Une trentaine de pathologies peuvent être traitées par la pratique du tennis de table. La création de la maison de santé nous semble tout indiqué pour mettre en place des créneaux pour ces personnes.

=> pour le sport santé la mairie est prête à analyser et trouver des créneaux disponibles pour cette activité si le club a une accréditation officielle de l'hôpital et après accord des utilisateurs actuels.

=> la maison de santé est gérée en toute indépendance par Dr Lavil-condeminet et Dr Vieillescazes. Il faut voir directement avec eux. A aucun moment le maire ne peut immiscer dans ce dossier.

4/ Un partenariat avec la maison de retraite peut être mis en place dans le même sens

=> La gestion de la maison de retraite est faite par M Viel et Mme Ramon Fabre

5/ il existe sur la commune une « petite unité de vie »

=> la mairie ce renseigne car ne voit pas à quoi cela correspond

5/ Le GEPSA demande si la mairie nous accorde le droit de publier des articles du GEPSA.

=> tout à fait.

6/ Notre salariée travaille par convention à la MJC d'Onet, mise à disposition par le GEPSA. Sachant que son salaire au GEPSA est calculée à 18€/heure et que la MJC règle à 15€/h, serait il possible d'envisager une aide de la différence par la mairie, soit près de 500€ d'ici juin 2019 ?

=> Un budget très conséquent a été versé à la MJC. Il est hors de question que la mairie ne fasse d'aide supplémentaire.

Fin de réunion 17h 30

La Secrétaire.

Le Président.